VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques terrains pour bâtir,

Près des grands parcs que l'on développe et lignes de chars électriques projetées.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur Bureau 339 rue Carondelet — JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 mars 1909 de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire de Lewis St. John, No 88,307, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Cinq certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désignés sur un plan par Allen D Hémécourt, voyer, daté du 23 novembre 1850, et déposé chez A. A. Baudoin, notaire, comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'ilet No 2520 [autrefois l'ilet No 85] borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Beauregard et Manuel; lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit. Le lot No 1 est d'une forme irrégulière et mesure 83 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Manuel, 88 pieds, 6 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2 et 121 pieds 6 pouces sur l'autre ligne. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds, 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Manuel, sur une profondeur de 88 pieds 6 pouces. Le lot No 5 formant le coin des rues Marigny et Manuel.

Acquis par Lewis St John par achat de la Pontchartrain Railroad Co., par acte pardevant A. A. Baudoin, notaire, daté du 11 mai 1852, enregistré dans le livre des transferts 55, folio 587.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant payer les tax s de 1909. 20 pour cent au moment de la vente. Actes de vente par devant J. Boyd Grinage notaire, aux frais des acquéreurs.

14 mars—14 21 28—av 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet— JEUDI le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 8 mars 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de Arnaud Ramar, No 88,061, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés sur un plan par Allen D Hémécourt, voyer daté du 23 novembre 1850 par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 20 dans l'ilet borné par les rues Bagatelle (maintenant Bourbon), St Antoine, Livingston ou (Mandolina) et Pélopidas; les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: les lots 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 35 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue Bagatelle (maintenant Bourbon) sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant le coin des rues Bagatelle et Pélopidas. Le lot No 20 est contigu aux lots numéros 1, 2, 3, 4 et 5 dans le fond, mesurant 40 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Pélopidas sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles.

Acquis par Arnaud Ramar de la "Pontchartrain Rail Road Company" d'après un acte pardevant A. A. Baudoin notaire, daté du 3 décembre 1850, enregistré dans le Livre des Transferts No 52, folio 304, près du Chemin Gentilly et de la rue Champs Elysées.

Conditions — Comptant. L'acquéreur doit payer les taxes de 1909. 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. Boyd Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Favrot & Friedrichs, E. T. Florance, avocats.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains Eligibles Pour Bâtir.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 mars 1909 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans la Succession de André Cuisint, No 88,062, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans désignés sur un plan particulier, dressé par L. J. Pilié, voyer, le 5 août 1836, par les Nos 1, 2, 3 et 4, dans l'ilet 1385 [autrefois l'ilet No 184 du faubourg Franklin], borné par les rues Franklin, Painters, Magistrate [maintenant Dorgenois] et Law et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Le lot No 1 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur et façad à la rue Law de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes; lots Nos 2, 3 et 4 chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Dans une section qui s'améliore.

Acquis par André Cuisint par achat de Théodule Drouet d'après un acte pardevant G. Le Gardeur, notaire, daté du 12 août 1836, enregistré dans le livre des transferts 19, folio 644.

Conditions—Comptant. L'acquéreur payant les taxes de 1909, 20 pour cent comptant au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. Boyd Grinage aux frais des acquéreurs.

Favrot & Friedrichs, avocats.

7 mars—7 14 21 28—avril 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT

En une Résidence Double en bois à deux étages,

Nos 2005 et 2007 rue Nord Rempart.

Succession de Mme Madeline Pons, Veuve de Pedro Pons.

No 84,507—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 339 rue Carondelet— JEUDI le 25 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 18 février 1909 par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence double en bois à deux étages bien construite, Nos 2005 et 2007 rue N. Rempart, contenant six chambres de chaque côté, le terrain est décrit comme un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Rempart, Touro, St-Claude et Français, mesurant, en mesure française, 30 pieds de face sur 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes en mesure américaine à la rue Nord Rempart sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur, en mesure américaine, entre lignes parallèles.

Aussi une portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet ci-dessus décrit, mesurant onze pouces et demie (11 ½) de face à la rue Nord Rempart, sur une profondeur de 93 pieds, 8 pouces, entre lignes parallèles, contigu à la propriété ci-dessus décrite et sur le côté sud de celle-là.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité.

L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Arthur H. Brown, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 fév—21 28—mars 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie maison de residence à deux étages en bois.

No 1712 RUE BIENVILLE.

Succession de Dennis J. Duffy

No 88,408—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 22 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 19 mars 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite à savoir:

La jolie maison de résidence en bois à deux étages No 1712 rue Bienville, ayant corridors, 10 chambres, bain, sur un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque sorte en font partie, située dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Claiborne, Derbigny et Douane, désigné par le No deux sur un plan de Edgar Pilié, voyer, en date du 21 mars 1888, et annexé à l'acte de vente par Mlle Marguerite Fox à Thomas Duffy, passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, daté du 12 avril 1888 et mesurant d'après ledit plan, mesure américaine, vingt-six (26) pieds cinq (5) pouces et trois (3) lignes de face rue Bienville sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent huit [108] pieds.

Ledit terrain étant composé de l'arrière partie des terrains 7, 8, 9 et 10, du carré d'ilet No 48 sur un plan de J. Pilié, daté du 1er mai 1840 et déposé en l'étude de David L. McCay, ancien notaire en cette ville, à une distance aisée à marcher du centre des affaires, sur une large avenue à proximité de plusieurs lignes de chemins de fer, louée jusqu'au 30 septembre 1909.

Conditions—Un tiers (1/3) ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et le reste s'il y en a, à crédit, de un ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre, signés et endossés par lui, portant sept pour cent (7 0/0) d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent (5 0/0) honoraires d'avocat en cas de procès et la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant assumer en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1909. 10 pour cent au moment de la vente. L'acte de vente pardevant W. Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux terrains pour y bâtir

Rue Galvez, entre Champs-Elysées et Français.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet.

JEUDI, 22 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 19 mars 1909 de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession vacante de Charles Perreau de Fonterman, No 85,523, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains désignés comme terrains 9 et 10 sur un plan de Bougerol, daté du 4 février 1831, lesquels dits terrains sont maintenant numérotés sur les tableaux d'assessements comme Nos 11 et 12 dans le carré No 4, maintenant 1025, Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Célestine [maintenant Johnson], Génie, [maintenant Galvez], Champs Elysées et Français. Lesdits terrains mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Génie [maintenant Galvez] sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française, le terrain No 9 étant à une distance de cent dix pieds de la rue des Français, et le terrain No 10 étant à une distance de cent vingt pieds de la rue des Champs Elysées. Acquis le 25 février 1831 d'Oliveira Dupont, enregistré C. O. B. 8, folio 258, près des chars de la rue Claiborne. La rue des Français est pavée. Cette partie de la ville grandit rapidement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1909, en sus du prix d'adjudication. 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous notaire, aux frais des acquéreurs.

Favrot & Friedrichs, E. T. Florance, avocats.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 22

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN TERRAIN.

Rue Dumaine, entre les rues Rendon et Lopez.

Mme Alphonsine Bachemin, épouse de Anthony Randazzo, vs Anthony Randazzo.

Cour Civile de District — Division A — No 86,065.

PAR FREED & CLESI—N. J. Clesi, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Div. A, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 17 février 1909, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, le MERCREDI, 31 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 431, borné par les rues Lopez, Rendon, Dumaine et Ste-Anne, désigné par le No treize sur un devis fait par George De Armas, voyer, daté du 19 novembre 1900, annexé à un acte passé pardevant Robert Legier, notaire, le 16 avril 1900 et d'après lequel devis ledit lot treize mesure trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur.

Acquis par Anthony Randazzo de John H. Schiebert, par acte pardevant Ethelred M. Stafford, notaire, en cette ville le 17 février 1908, enregistré dans le livre des transferts 214, folio 483.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 et faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Chas I. Denechaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FREED & CLESI, Propriétés Foncières et Encanteurs, 838 rue Gravier.

C. I. Denechaud & W. J. Waguespack, avocats.

2 mars—2 7 14 21 28 31

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession vacante de Antoine Lafferanderie.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,950—Division C—Attendu que Jas P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession vacante de feu Antoine Lafferanderie, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Favrot & Friedrichs, avocats.

19 mars—19 23 28

Succession de Margaret Bougger, veuve de Adam E. Helwick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 89,023—Division C—Attendu que Adolph F. Helwick a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Margaret Bougger, veuve de Adam E. Helwick, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour. —THOMAS CONNELL, Greffier.— W. McL. Fayssoux, avocat.

18 mars—18 22 27

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION PAR CONSENTEMENT

Héritiers tous d'âge.

Nouvelle Résidence Moderne à Deux Etages

No 2223 rue Soniat, coin de la rue Freret.

Site de Choix pour Bâtir,

43' 6" 2"' x 125, rue Soniat, entre les rues Howard et Freret.

Cottage Simple,

2219 rue Soniat, près de la rue Howard.

Cottage Double,

Nos 346-48 rue Audubon entre les rues Gén Hood et Wall.

Résidence à Deux Etages,

No 1835 rue Upperline, coin Dryades.

20

Terrains de Choix pour Bâtir,

Dans l'ilet borné par les rues Freret, Soniat, Valmont et Howard, devant être vendus séparément.

JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Richard Downing

No 86,256 – Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé le 18 janvier 1909, et d'un ordre supplémentaire daté et signé le 1er mars 1909, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Soniat, Freret, Howard et Robert, désigné comme lot 1 sur un plan de Edgar Pilié, député voyer de ville, daté du 5 mars 1909 et mesurant 39 pieds 3 pouces de face à la rue Soniat sur une profondeur et façade à la rue Freret de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une résidence moderne en bois à deux étages, couverte en ardoises retirée du trottoir avec pelouse et contenant vestibule de réception, salon double, salle à manger, 4 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet pour lingerie, escalier dans le fond, cuisine, office, chambre de toilette, galeries sur le devant le côté et dans le fond. Au premier et deuxième étage, gaz et électricité et installations avec combinaison partout. Cheminée en bois dur avec devant en tuiles à carreau partout. Sous-sol, deux citernes, hangar, cour, etc., les murailles sont tapissées avec joli e nuance et la maison est tout à fait moderne en tout respect et connue comme No 2223 rue Soniat, coin Freret.

2° Un certain lot de terre situé dans le même ilet et district que la propriété ci-dessus et contigu au lot ci-dessus désigné comme lot No 2 et mesurant d'après le plan ci-dessus mentionné 43 6' 2" de face à la rue Soniat sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds, la banquette est faite et le terrain est élevé.

3° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le même ilet et district comme la propriété ci-dessus mentionnée et désigné comme lot 3 sur le devis ci-dessus référé et mesurant d'après cela 26' 5" 4"' pieds de face sur la rue Soniat sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois couvert en ardoises, retiré du trottoir et contenant 3 chambres, galerie, hangar, cave, etc., loué $10.00 par mois et portant le numéro municipal 2219 rue Soniat.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Audubon, Gén. Hood, Wall et Broadway, et mesurant trente pieds de face à la rue Audubon sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double retiré contenant de chaque côté 4 chambres, une galerie devant, une cour devant et derrière, citerne, etc., loué à $22 00 et portant les numéros municipaux 346-48 rue Audubon.

5° (a) Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Dryades, Bordeaux et Baronne mesurant 30 pieds 3 pouces et une ligne de face à la rue Upperline, 132 pieds de profondeur et façade à la rue Dryades, 30 pieds dans le fond et la façade à la rue Bordeaux, et 136 pieds sur la ligne de côté vers la rue Baronne.

(b) Une certaine portion de terre contiguë à la propriété ci-dessus décrite dans le même ilet et mesurant 10 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Upperline, 10 pieds de profondeur et de face à la rue Bordeaux, 136 pieds 2 pouces sur les lignes du lot No 1 et toute la profondeur et façade sur la ligne vers la rue Baronne.

Les deux morceaux de terre mentionnés en dernier doivent être vendus ensemble.

Les améliorations d'une jolie résidence simple à deux étages, retirée derrière une jolie clôture en fer, et contient salle de réception, salons doubles, 5 chambres à coucher, salle à manger, cuisine, bain avec cabinet de toilette sanitaire, etc., gas partout, bien tapissé, galerie de devant en haut et en bas, pelouse devant la maison, etc. Dans la cour se trouvent un hangar et une écurie à deux étages faisant face à la rue Bordeaux, et portant le numéro manipal 1835 rue Upperline au coin de la rue Dryades.

Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme ilet No 578 et borné par les rues Soniat, Howard, Freret et Valmont, et subdivisé en 20 beaux lots pour bâtisses numérotés de 1 à 20, les deux inclusivement comme sur le plan de Edgar Pilié, député voyer de la ville, daté du 6 février 1909.

Le lot No 1 formant le coin des rues Freret et Valmont et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Freret sur une profondeur et façade à la rue Valmont de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots No 2, No 3, No 4, No 5, No 6, No 7, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Freret sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 2 formant le coin des rues Freret et Soniat, mesurant 30 pieds de face à la rue Freret sur une profondeur et façade à la rue Soniat de 120 pieds.

Les lots No 9, No 10, No 11, No 12, No 13, No 14 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Soniat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 14 formant le coin des rues Soniat et Howard.

Les lots No 15, No 16, No 17, No 18, No 19, No 20 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Valmont sur 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 15 formant le coin des rues Valmont et Howard. Les lots dans l'ilet dernièrement mentionné seront vendus séparément.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en billets payables en un et deux ans après la date du passage de l'acte de vente, avec 7 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement. Le paiement desquels dits billets devant être garantis par toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les paiements des taxes de 1909, et les loyers et revenus de ladite propriété de la date de l'acte de vente. Les acquéreurs devant assumer les frais des actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

J. Zach Spearing, J. O. Henriques, Henry G. McCall, avocats,

7 mars—7 14 28—avril 4 5 6 7 8

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boite 113. Nouvelle Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

5

TERRAINS.

Avenue St-Bernard et le Chemin de Gentilly.

Jeudi, le 8 avril 1909, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Veuve Xavier Grillot et als vs Les Mineurs Zibilich et als.

No 88,251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur— Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 1er mars 1909 et signé le 5 mars 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre avec les améliorations, situés dans le Troisième District de cette partie connu comme Gentilly désignés par les numéros six, sept, huit neuf et dix de l'ilet No 1 sur le plan par D'Hémécourt, daté du 29 octobre 1854 et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire, ledit ilet est borné par les rues Abondance, Paris, l'avenue St Bernard et le Chemin de Gentilly, mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue St-Bernard sur cent vingt pieds de profondeur, le lot No Dix formant le coin de l'avenue St Bernard et de la rue Abondance.

Etant la même propriété acquise par Johann Peter Moegli h par achat de Hugh R. Benson le 19 novembre 1861, par acte pardevant R. J. Ker, ancien notaire, enregistré dans le livre des transferts 86, folio 160.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1909, les frais de tous certificats et l'acte de vente pardevant John Legier Jr, notaire, 10 pour cent du montant de l'adjudication devant être déposés au moment de l'adjudication.

Avocats: Walter L. Gleason, John Watt Duffy, H. B. McMurray Jr.

CARRERE & KEENEY, Encanteurs, 806 rue Perdido.

7 mar 7 14 21 28—avril 4 5 6 7 8

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Location de Commerce Importante, contigue au "Marché Memory".

Faisant face à l'avenue Tulane, et désigné comme No 3117 rue D'Hémécourt.

Succession de Capuano, L. Capuano, et Thérèse Caminiti, son épouse.

No 87,968—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division D, daté le 26 février 1909 dans l'affaire de la succession de L. Capuano et de Thérèse Caminiti, son épouse, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet Numéro 653, borné par les rues D'Hémécourt, Lopez, Salcedo et Baudin, désigné comme lot No 13 et mesurant trente trois (33') pieds dix (10") pouces de face à la rue D'Hémécourt, sur cent huit [108] pieds de profondeur, entre lignes parrallèles.

Les améliorations (récemment détruit par le feu) et désigné par le numéro municipal 3117 rue D'Hémécourt consistant d'un lot de briques, bois de charcente, hangar dans le fond, etc., qui seraient des matériaux avantageux et pourraient être utilisés pour construction de bâtisse. Façade et côté pavés en schillinger. La location est sans doute une des meilleures pour une épicerie ou autre commerce de détail en cette ville et devrait attirer l'attention des placeurs qui cherchent un placement sûr et rémunératif comme placement.

Conditions de la vente—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. Q. Gowland, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 et déposer 10 cent exacts au moment de l'adjudication.

7 mars—7 14 21 28—av 4 8

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide Cottage Simple

Connu comme No 4011 rue S. Rempart

Ilet Rues Général Taylor et Marengo.

Dans l'Affaire de la Succession de Mme Elmire Smith.

No 88,565—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 340 rue Carondelet—JEUDI, le 1er avril 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 25 février 1909, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, etc., situé dans le Sixième District, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Saratoga, Général Taylor et Marengo, désigné par le No 28, plan de S. G. Del Isle, voyer, le 5 mai 1893 annexé à un acte pardevant E. Commagère, ancien notaire le 28 juin 1893, et mesurant 30 pieds 10 pouces à la rue S. Rempart, 27 pieds 6 pouces et deux lignes dans le fond, sur 152 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 27, et 150 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 29, moins 5 pieds 7 pouces sur la ligne du fond dudit lot et venant à un point à la rue S. Rempart sur la ligne divisant ledit lot du lot No 29 d'après une vente faite par acte pardevant C. A. Butler, notaire, le 28 mars 1904.

Les améliorations sont connues comme No 4011 rue S. Rempart et consistent en un cottage simple contenant galerie sur le devant et sur le côté, cinq chambres, bâtisses dans le fond.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909 et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Lautenschlaeger, notaire, et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, avec Cicero Ramsey, encanteur.

Joe Lautenschlaeger, avocat.

28 fév—28—mars 7 14 21 28—av 1

VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 88,746—Cour Civile de District.

Succession de George John Brunner et de Mary Groto, son épouse.

JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée rendu et signé, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 4, borné par les rues Chartres, Royale, Jeanne et Barthélemy, désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 8 mars 1859, déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, lequel lot forme le coin des rues Jeanne et Chartres, mesurant en mesure américaine trente-un pieds sept pouces trois lignes de face à la rue Jeanne sur une profondeur et façade à la rue Chartres de cent dix-neuf pieds quatre pouces trois lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, payer pour l'acte de vente pardevant J. K. Bailey, notaire, et déposé 10 0/0 au moment de la vente chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

O. S. Livaudais, avocat.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

William Kuhn et als versus Julius Kuhn et als.

No 86,629—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, rendu le 3 mars et signé le 9 mars 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci dessus mentionnés comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti et Gravier et l'avenue Tulane, désigné par la lettre D, sur un devis ou plan par S. G. Delisle, voyer, daté du 19 avril 1893 et annexé à un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 25 mai 1895 et mesurant d'après ledit plan vingt deux (22) pieds six (6) pouces de face à la rue Rocheblave, sur quatre vingt onze (91) pieds quatre (4) pouces et une (1) ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909, payer pour l'acte de vente pardevant Ben J. Baly, notaire et déposer 10 0/0 du prix d'achat avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur, No 137 rue Carondelet.

F. T. Echezabal, avocat

14 mars—14 21 25—av 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles Perrault versus Augusta et Alice Perrault, No 87,921, Cour Civile de District.

Quatre(4)Terrains Elégants

Dans le Faubourg Franklin, Troisième District.

JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté —— 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

1. Trois certains lots de terre désignés par les Nos 3, 23, 24 de l'ilet No 202 Faubourg Franklin (maintenant l'ilet No 1386) borné par les rues Magistrat, Hunter, Law et l'avenue Franklin, ledit lot No 3 mesure 30 pieds de face à la rue Magistrat sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, et les lots 23 et 24 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à l'avenue Franklin sur 104 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

2° Un certain lot de terre désigné par le numéro 10 dans l'ilet No 220 du Faubourg Franklin (maintenant l'ilet No 1488), borné par les rues Law, Deers et Hunters et la Promenade Florida, mesurant 30 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Law sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus du montant de son enchère le paiement de l'acte de vente pardevant Charles Schneidau, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur, No 137 rue Carondelet. Phone Main 2268—W.

7 mars—7 14 21 28—avril 4 8

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE

CONFORTABLE COTTAGE SIMPLE,

835 Avenue Atlantique, ALGER.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé du 4 mars 1909, in re. No 88,011, Mme Ruth Shilleci vs Henry Simonson, et à moi adressé Je VENDRAI JEUDI, le 8 AVRIL 1909, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Atlantique et Pacifique, les rues Homer et Jackson, désigné comme lot No 9 de l'ilet No 23 et mesurant 32', 3" de face à l'avenue Atlantique sur 123' 8" de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, les taxes de l'année 1909 devant être assumées par l'acquéreur, dix pour cent du montant de l'adjudication devant être déposé au moment de l'adjudication, et la vente devant être démontrée par acte notarial pardevant John Legier Jr, aux frais de l'acquéreur. L'encanteur doit signer l'acte de vente et recevoir le prix d'achat.

W. R. METZLER, Encanteur.

MM Legier et Gleason, avocats pour la demanderesse.

M. Charles Brownlee, avocat pour le tuteur du mineur.

M. Wm C. McLeod, avocat pour la défense.

7 mars—7 14 21 28—avril 4 8

Baccich & de Montluzin.

VENTE JUDICIAIRE

PROPRIÉTE DE VALEUR

1107 RUE NORD BROAD,

Occupée par la Forge Longuement Etablie.

JEUDI, LE 8 AVRIL 1909, A MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE.

SUCCESSION DE JEAN MARIE VILAC.

No 88,020 –Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR BACCICH & de MONTLUZIN — M. A. Baccich, Encanteur — En vertu de et conformément à deux ordres de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, des dates du 24 février 1909 et du 4 mars 1909 dans l'affaire de la succession de Jean Marie Vilac, No 88,020, Cour Civile de District, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine propriété dans le Deuxième District, désigné comme lot un et deux, dans l'ilet 350, borné par les rues Broad, Bellechasse, Septième et Live Oak. Le lot un mesurant 21' 3"' à la rue Broad sur 100' sur la ligne qui la divise du lot deux, 111' sur une ligne diagonale faisant face à la rue Bellechasse sur 69' 11" 5"' sur la ligne du fond, laquelle le divise du lot 22 sur le même plan, et le lot numéro deux mesurant 29' 2" 5"' de face à la rue Broad sur 100' de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, devant être représentée par le billet à recevoir dudit acquéreur, garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale sur ladite propriété daté de la date de l'adjudication et fait payable à un an de sa date, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, tel que le transfert de la police d'assurance, le paiement de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement dudit billet ou de quelque partie, et l'acquéreur devant assumer le paiement pour les taxes de 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et déposer 10 0/0 du prix de l'adjudication chez les encanteurs au moment de l'adjudication pour lier la vente et les loyers devant appartenir à l'acquéreur de la date de la signature de l'acte de vente pardevant J. Henry Forcelle Jr, notaire, aux frais des acquéreurs.

BACCICH & DE MONLUZIN, Encanteurs, 326 rue Baronne, coin Union.

E. J. Meral, avocat.

7 mars—7 14 21 28—avril 4 8

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

La Résidence en bois a deux étages, 333 RUE MAGNOLIA.

Entre la rue Gravier et l'avenue Tulane.

Aussi un lot d'effets mobiliers.

Succession de Mme M. McCulloch.

No 88,3?6—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur —Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 23 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 10 février 1909, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A., dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 333, rue Magnolia, et comprenant une résidence simple à deux étages, en bois, contenant 8 chambres, citerne, hangar, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, S. Claiborne, Gravier et l'avenue Tulane, désigné comme lot A sur un devis par C. U. Lewis, député voyer de ville, le 16 juin 1898, annexé à un acte de partage entre Margaret McCormick et Mme Elizabeth Dermody, passé pardevant J. C. Henriques, notaire, le 24 juin 1898, d'après lequel devis ledit lot mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Magnolia sur 26 pieds 6 lignes de largeur dans le fond et d'une profondeur de 82 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Gravier, et 77 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne de côté le plus près de l'avenue Tulane.

A la même heure et au même endroit, un lot d'effets mobiliers, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions pour les meubles — Comptant.

Pour la propriété Foncière — Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que ledit billet serait mis entre les mains de l'avocat pour collection; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et l'assurance devant être payée au porteur du billet hypothécaire comme l'intérêt doit être, et l'acquéreur devant payer en sus et au dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1909, 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 fév—20 21 28—mars 7 14 21 23

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

Nos 2717-19 Rue Troisième, entre Magnolia et Clara.

Succession de Mme Christina Weber, No 87,875, Cour Civile de District, Div. D

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 20 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par FREED & CLESI, N. J. Clesi, encanteur, en vertu d'un ordre daté et signé le 22 décembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent quatre-vingt (380) borné par les rues Douzième, Troisième, Magnolia et Clara désigné par le No neuf sur un devis fait par H. N. W. Reynolds député voyer de ville daté du 19 novembre 1901, annexé à un acte de vente par J. H. Heller à M. J. Farrell, passé pardevant J. J. Ward, notaire le 9 mars 1903 mesurant trente pieds de face à la rue Troisième sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par M. J. Farrell par achat de la "Suburban Building and Loan Association", par acte passé pardevant Harry L. Loomis, Jr, notaire, daté du 10 octobre 1903, enregistré dans le livre des transferts 190, folio 739.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI, Encanteurs et Propriétés Foncières, 838 rue Gravier.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de L. Theodore Berg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,864—Division C — Attendu que Charles Berg a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu L. Theodore Berg, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — Walter L. Gleason, avocat.

19 mars—19 23 28

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE D'UN

Cottage Double Rémunérateur

1818 et 1820 RUE ST-PHILIPPE.

Terrain 31.9.6 x 124.8.3 de Profondeur.

MERCREDI, LE 24 MARS, 1909.

Succession de Veuve August Gaspard.

No 87,481—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR— Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 802 rue Perdido — Il sera vendu, MERCREDI, le 24 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 15 février 1909, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par la lettre K, et ledit lot est désigné par le No un, l'ilet est borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Derbigny et Roman; ledit lot de terre mesurant trente-et-un pieds neuf pouces six lignes de face à la rue St-Philippe sur cent vingt-quatre pieds huit pouces trois lignes de profondeur, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant T. Saghers, notaire, le 10 mars 1837; étant la même propriété acquise par la défunte Veuve August Gaspard par achat de Mlle Jeanne Lafferranderie, d'après un acte passé le 12 novembre 1903 pardevant Robert Legier, notaire, et enregistré dans le livre des transferts 198, folio 15.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double couvert en ardoises avec quatre chambres de chaque côté et une bâtisse dans le fond contenant une chambre de chaque côté, latrine, etc., et désigné par les Nos municipaux 1818 et 1820 rue St-Philippe.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès; la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurances devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en l'année 1909, et de déposer 10 pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 fév—21 28—mars 7 14 21 24

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de Choix dans le Troisième District

Et Etendue de Terre dans la Paroisse Lafourche.

George St-Paul vs Mlle Oneida St-Paul et als.

No 88,948—Cour Civile de District—Division A.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur— Bureau No 825 rue Union— MERCREDI, le 14 avril 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre et jugement, lu et rendu en Cour ouverte, daté du 10 mars 1909 et signé le même jour par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 88,948, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Douze certains lots de terre, ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 657, vieux ilet No 23, sur un plan par J. Sohriber, ingénieur de ville, daté du 12 décembre 1836, borné par les rues Elmire, Claiborne, Désiré et Robertson, les dits lots sont désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement, et mesurent chacun vingt huit pieds cinq pouces de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 1 formant le coin des rues Elmire et Robertson, et le lot No 12 formant le coin des rues Elmire et Claiborne.

2° Une certaine étendue de terre située dans la Paroisse de Lafourche et cet Etat et est composé de la moitié du quart nord-est et du quart du nord-ouest, du quart du nord est de la section 30 T. 14 Sud R. 18 E. du District sud-est de la Louisiane, ouest du fleuve Mississipi, contenant cent douze et 32/100 acres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un et deux ans, avec huit pour cent par an d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant dix pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, et l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du prix de son adjudication, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909, aussi bien que les frais usuels et de coutume, et faire un dépôt comptant de 10 0/0 chez l'encanteur pour lier la vente. Ledit encanteur devant signer l'acte de vente et recevoir le prix d'achat.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Jules F. Meunier, notaire.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 14

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joseph E. Gray, Jr, vs Southern Typewriter Ex. Lt'd.

No 86,427—Cour Civile de District.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur— Sur les lieux Nos 825 rue Union, le MERCREDI, 31 mars 1909, à 11 heures A. M., dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Un lot de comptes courants, Typewriter, appareils de toutes descriptions, le droit d'occupation desdits lieux du 1er avril 1909 au 30 septembre 1909 de cette portion du bail des lieux No 825 rue Union, récemment occupé par la Southern Typewriter Ex. Lt'd, aussi le bail surloué fait et entré par ladite Bourse avec Lionel M. Ricau pour une portion des lieux No 825 rue Union.

Conditions—Comptant sur les lieux.

21 mars—21 28 30 31

Succession de Elizabeth Keller, veuve de George Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 87,766 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Mme Christina Rice, femme de W. J. Querens, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Dart & Kernan, avocats

20 mars—20 24 29

AVIS AUX CREANCIERS.

B. Samuel versus Builders Supply Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 88,697—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George A. Vatter, liquidateur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Theo. Cotonio, avocat.

17 mars—17 21 26

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Hannah Hogan, quelquefois nommée Hannah Hogen

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 88,442 —Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Carleton Hunt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Carleton Hunt, avocat.

20 mars—20 23 30